



Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 5 décembre 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-1 :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2021.**

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-5,  
VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,  
VU le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel précité,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021,  
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,  
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 novembre 2022,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-  
Exercice 2021



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

-

**EXERCICE 2021**

**SOMMAIRE**

<b>1. Organisation du service</b>	<b>Page 3</b>
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 3
<b>2. La collecte et le transport des effluents</b>	<b>Page 6</b>
<b>3. L'épuration des eaux usées</b>	<b>Page 8</b>
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 10
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 10
3.4 Faits marquants 2021	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 12
<b>4. Ressources Humaines</b>	<b>Page 14</b>
<b>5. Le Budget 2021</b>	<b>Page 14</b>
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 14
5.2 Les investissements réalisés	Page 15
5.3 La redevance d'assainissement	Page 15
5.4 Facture d'eau type	Page 15
5.5 Les chantiers réalisés en 2021	Page 17
<b>6. Les eaux pluviales</b>	<b>Page 18</b>
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 18
6.3 Les investissements	Page 19
<b>7. Annexe</b>	<b>Page 21</b>
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 21

## 1. Organisation du service

### 1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de l'Eurométropole de Metz comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,14 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de l'Eurométropole de Metz. Cette compétence est organisée comme suit :
  - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
  - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par l'Eurométropole de Metz, Pôle Eau et Assainissement.

La compétence EAU POTABLE relève de la compétence de Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

### 1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de l'Eurométropole de Metz mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole depuis juillet 2020.

### 1.3 Patrimoine

**1 464 kilomètres**, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMAMVILLERS	14330	13513	1760	29603
ARS-LAQUENEXY	9604	5752	2253	17608
ARS-SUR-MOSELLE	19726	10970	3429	34125
AUGNY	15917	11203	569	27689
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13373	10033	0	23405
CHESNY	2398	1741	958	5097
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4678	4272	779	9730
COIN-SUR-SEILLE	1394	477	2405	4276
CUVRY	7530	5482	604	13616
FEY	2592	1669	4229	8490
GRAVELOTTE	4299	3982	2246	10526
JURY	6845	6577	0	13422
JUSSY	3306	2334	1028	6668
LA MAXE	6373	6429	1879	14680
LAQUENEXY	5876	3171	2385	11433
LE BAN-SAINT-MARTIN	12169	17051	18	29238
LESSY	3909	3619	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13733	14211	0	27944
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	38	20745
MARIEULLES-VEZON	4515	3271	4195	11981
MARLY	58608	59824	10175	128607
MÉCLEUVES	5802	6807	5494	18103
METZ	180233	203469	137792	521493
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35891	38696	22329	96916
MOULINS-LÈS-METZ	21512	20868	93	42472
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	8449	6924	24132

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7510
ROZÉRIEULLES	8200	8987	0	17186
SAINTE-RUFFINE	3541	2880	0	6421
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12182	12949	6498	31628
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3665	624	10453	14752
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12920	0	26234
VANTOUX	5273	4624	588	10484
VANY	2638	2962	1090	6690
VAUX	5535	5665	1046	12246
VERNÉVILLE	2040	1921	2372	6332
WOIPPY	40471	36483	930	77884
<b>TOTAUX</b>	<b>614 131</b>	<b>606 086</b>	<b>244 310</b>	<b>1 464 528</b>
	<b>42%</b>	<b>41%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

327 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	131
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	4

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	18
Postes de crues	10
Siphons	18
Stations d'épuration ou lagunes	8
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)/Bassins de rétention des eaux pluviales	127
<b>TOTAL</b>	<b>327</b>

## 2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

### CONTROLE DES BRANCHEMENTS

En 2021, le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 600 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2021, les équipes de conformité ont réalisé 1 242 interventions (visites de conformité, visites-conseils, ...).

Ce service a effectué 198 contrôles d'équipements d'Assainissement Non Collectif.

### CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

#### Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **165 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués en 2021, 47 étaient non conformes.

#### Autorisation et contrôle

Parmi les 1 510 établissements répertoriés, 235 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 794 sont classés « assimilés domestiques ».

34 contrôles de conformité ont été réalisés chez les professionnels soumis à autorisation, 9 ce sont révélés non conformes.

## Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter.

**43 incidents ont eu lieu en 2021 dont 29 pollutions constatées.** Dans 90 % des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 6 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 15 des rejets d'eaux usées au milieu naturel ; 1 de rejet de peinture ; 1 de rejet de graisse alimentaire ; 6 des pollutions diverses.

L'équipe est intervenue sur 22 communes de l'Eurométropole de Metz.

## **ENTRETIEN DES RÉSEAUX**

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **310 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### **Près de 31 000 avaloirs nettoyés**

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 30 854 avaloirs et 221 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2021. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 169 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 589 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 36 km de conduites.

## **SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX**

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 15 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2021, **les BRP ont stocké 402 737 m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 71 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

488 450 m<sup>3</sup> se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (48 %) et dans la Moselle (43 %). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 327 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires**.

Parmi ces ouvrages, **180 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **3 111 885 KWh pour un coût de 421 033 € HT**.

En 2021, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé une pompe de relèvement sur le poste anti-crue ACTISUD (Parc Saint Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. Cette opération fait partie d'un plan global visant à renouveler l'ensemble des pompes de ce poste. Le remplacement des deux dernières pompes est programmé en 2022.

Une pompe a également été remplacée sur le poste anti-crue de Saint Quentin s'intégrant dans un programme qui s'étend jusqu'en 2023.

## CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2021, HAGANIS a traité **6 956 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT)**. 99% des demandes ont été traitées dans les deux jours, le délai réglementaire étant de 9 jours.

### 3. L'épuration des eaux usées

#### 3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup>/h (soit 72 000 m<sup>3</sup>/jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup>/h (240 000 m<sup>3</sup>/jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup>/jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup>/heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles

concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

## PERFORMANCES D'EPURATION

En 2021, **25,54 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 9 790 m<sup>3</sup> de matières de vidange et 2 785 m<sup>3</sup> de boues liquides de stations d'épuration.

La pluviométrie annuelle a été de 816 mm.

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 73 231 m<sup>3</sup> chargés de 15,64 t de matières en suspension, 12,56 t de demande biochimique en oxygène, 2,92 t d'azote, et 358 kg de phosphore.

En outre, 275 t de déchets grossiers et 50 t de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 267 t de sables et 53 t de déchets de tamisage.

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA STEP ET DES BATIMENTS DU SIEGE

En 2021, la consommation électrique a été de 9 319 MWh pour un coût de 775 300 € HT.

## LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A la fin 2021, aucune non-conformité a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la loi (maximum autorisé : 25 par an).

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	243	2,7	30	98,1	90
Demande biochimique en oxygène	211	3,8	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	498	16,8	100	95,7	75
Azote global	2	4,3	10	90,0	70
Phosphore total	6	0,3	1	94,8	80

## Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Juin	99	95	99	93	97
Juillet	96	95	98	89	90
Août	98	96	98	91	97
Septembre	98	97	99	90	95
Octobre	98	97	99	92	97
Décembre	98	97	98	92	94

### 3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 436 610 m<sup>3</sup> en 2021. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'Eurométropole de Metz.

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l						
Fey (1 250 éq.hab.)	98	4,3	96	16,8	98,0	3,0	82	10,4	84	1,0
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96	6,2	93	22,8	97	3,0	81	8,2	52	2,1
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	98	8,5	96	38,3	99	4,0	83	16,6	64	5,0
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	93	27,5	96	25,0	99	3,0	84	10,3	80	1,5
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	99	2,0	94	21,5	98	3,0	96	1,5	70	1,6
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	55	60,0	89	22,7	96	3,3	48	14,4	62	1,2
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	99	3,0	98	11,7	99	3,0	72	18,0	81	1,6

### 3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 19 691 analyses dont 92 % effectuées en interne et 8 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 16 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres. 67 % concernent les eaux et 33 % les boues.

Après deux années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement, une nouvelle campagne a été lancée en 2018. Cette campagne comporte 6 mesures de 104 substances dangereuses analysées simultanément sur les effluents d'entrée et de sortie de station.

Cinq mesures ont été réalisées courant 2018 (en avril, juin, août, octobre et décembre) et une dernière a été lancée en février 2019. A l'issue de ces 6 mesures, une synthèse a été établie déterminant les substances dangereuses significatives qui ont donné lieu à une étude diagnostique. La prochaine campagne de mesures sera engagée en 2022.

### 3.4 Faits marquants 2021

#### Curage de la lagune de Marieulles-Vezon

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Marieulles-Vezon a eu lieu fin octobre 2021. A l'issue, ce sont 346,7 m<sup>3</sup> de boues à 12,6% de siccité qui ont été extraites de la lagune, soit 43,69 tonnes de matière sèche.

#### Remplacement des filtres à bandes

Les filtres à bandes situés dans l'atelier de déshydratation des boues primaires, qui avaient plus de 20 ans de vie à leur actif, ont été remplacés en 2021. Ainsi les trois filtres à bandes avec une capacité unitaire de 900 kgMS/h ont été remplacés par deux filtres à bandes à 1 200 kgMS/h de capacité unitaire. Leur automatisation et la mise en place d'équipements supplémentaires (débimètres) permet de faciliter l'exploitation de cet atelier.

#### Remplacement des diffuseurs d'air sur deux bassins biologiques

Les diffuseurs d'air des bassins B et D remplacés en 2018 donnent entière satisfaction. Les diffuseurs d'air des bassins A et C n'ayant plus qu'une capacité de diffusion d'air d'environ 21% par rapport au débit maximum délivrable sur le bassin ont à leur tour été remplacés en juillet et septembre 2021.

La diffusion d'air dans les quatre bassins biologiques est à présent optimale et permet d'ajuster la sollicitation des Hyturbo au minimum du besoin.

Ces travaux ont été l'occasion d'effectuer une maintenance approfondie sur l'un de ces bassins avec notamment le remplacement des agitateurs et des pompes.

#### Régulation traitement tertiaire

Une régulation a été mise en place au niveau du traitement tertiaire, basée sur la mesure en continu du phosphore. Elle permet un ajustement en temps réel de l'injection de chlorure ferrique, au lieu d'un ajustement en fin de journée après les résultats d'analyse du laboratoire. Cette régulation permet l'économie du réactif.

#### Projets 2022

- Remplacement de la supervision de la STEP : la supervision datant de 1996 est devenue obsolète. Elle a atteint ses limites en particulier en termes de mise à jour et d'assistance. Un nouvel outil de pilotage plus ergonomique sera installé en 2022 améliorant ainsi l'exploitation

de la station d'épuration principale, avec un système d'observation plus fin et des possibilités de développer les prévisions de manière plus pointue.

- Modernisation du pont bascule de l'entrée sécheur : le logiciel de pesée de l'entrée sécheur est vieillissant. Il est d'ailleurs devenu difficile de trouver des pièces de remplacement du pont bascule. L'ensemble sera donc modernisé en 2022, avec la mise en place d'un nouveau logiciel de pesée, le remplacement des capteurs sous le pont bascule et des bornes pour badger.
- Diagnostic énergétique des bâtiments : un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments du siège en février-mars 2021. Les premiers résultats ont permis de diagnostiquer les faiblesses du bâtiment en matière d'énergie. Différents scénarii sont dès lors envisagés : rénovation (isolation, toitures, fenêtres), modernisation (pompes à chaleur, éclairage), voire reconstruction. Une étude complémentaire sera réalisée en 2022 pour affiner la stratégie énergétique. L'objectif, fixé par le décret dit « tertiaire », est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments administratifs de 40 % d'ici 2030.

### 3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

#### **PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU**

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

#### **LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES**

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

## Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (exercice 2021)

	Moyenne 2021	Valeur max. 2021	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
Cd	0,33	0,43	10
Cr	17,64	23,70	1 000
Cu	153	171	1 000
Hg	0,17	0,26	10
Ni	16,94	19,40	200
Pb	15,33	17,90	800
Zn	293,45	350,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	481,03	551,10	4 000
<b>Composés organiques</b>			
7PCB	0,06	0,08	0,8
Fluoranthène	0,17	0,71	5
Benso(b)fluoranthène	0,07	0,11	2,50
Benso(a)pyrène	0,07	0,15	2

### LES FILIERES DE VALORISATION

En 2021, 8 389 t de matière sèche ont été produites et **7 861 t ont été évacuées**, soit 26 922 t de boues humides.

**43,2 % des boues ont été évacués en épandage agricole**, 54,9 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 0 % en valorisation énergétique des pellets, 1,9 % en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont). Cette année 530 t de pellets ont été produits.

Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

### LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2010, a concerné 65 parcelles agricoles, totalisant 780 ha, réparties sur 30 communes.

#### 4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2021, l'effectif d'HAGANIS compte 263 personnes : 192 salariés et 71 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par l'Eurométropole de Metz. Le Pôle Assainissement emploie 126 collaborateurs et le Pôle Déchets 110.

27 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

#### 5. Le budget 2021

##### 5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2021 : 17 717 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par l'Eurométropole de Metz, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%) (en légère augmentation par rapport à 2020 : + 1,5 %) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 296 K€ : gaz pour le séchage des boues et le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs (589 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à la valorisation des boues d'épuration (1 150 K€ majoritairement dans les filières agricoles (compostage)). Ces charges externes augmentent (+ 1,2 % par rapport à 2020) en raison notamment l'impact de la crise sanitaire (nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage, davantage d'analyses, achat d'EPI, mission SPS...) et de la hausse des tarifs de l'énergie (gaz, carburant).

L'amortissement des immobilisations représente le tiers des charges d'exploitation et génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent faibles (moins de 1% des charges d'exploitation) comme les années passées.

- **Recettes 2021 : 20 276 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 72 %) de la redevance assainissement qui augmente de 1% par rapport à 2020 en raison notamment de l'augmentation du volume d'eau consommée.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires mais la diminution des ressources de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11<sup>ème</sup> programme des agences de l'eau se traduisent par une **prime d'épuration en forte baisse (- 29,7 %)**.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de l'Eurométropole de Metz, comme l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), les travaux de branchement (543 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 380 K€. S'y ajoutent enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout (567 K€). Les autres recettes (1 481 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (569 K€) suite aux préconisations figurant dans le rapport d'audit de la Chambre Régionale des Comptes, d'une aide exceptionnelle versée par l'AERM pour le traitement des boues suite au COVID et d'une recette exceptionnelle de 71 K€ pour le remboursement d'un trop facturé de TICFE (Taxe Intérieure

sur les Consommations Finales d'Electricité) par un des fournisseurs d'électricité (PRIMEO ENERGIE) sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## 5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 6 674 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation, et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y rajoutent le remboursement de la dette en capital (9 %) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

- **Recettes : 6 661 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (83 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).

## 5.3 La redevance d'assainissement

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8 % par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14 €/m<sup>3</sup> pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêchera pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,24	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14
Évolution	0%	0%	-8%	0%	0%	
Total annuel € HT *	148,80	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

## 5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2022 pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année, ainsi que l'évolution par rapport aux tarifs connus au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Tarifs au 01/01/2022  
 Traité 3 Commune Metz (57463)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003				49.96	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.8467	1.85	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.2075	2.08	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5323	58.02	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>146.48</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001	(m3)	120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>353.31</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>380.16</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>2.73</b>	<b>Euro</b>

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de l'Eurométropole de Metz peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), Régie de l'Eau de Metz Métropole, Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

## 5.5 Les chantiers réalisés en 2021

### **METZ LES ILES – Avenue de Blida**

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 170 ml pour desservir les bâtiments du foyer AMLI (situé au bout de l'avenue de Blida). Travaux menés conjointement à des travaux de réhabilitation des bâtiments par Metz Habitat Territoire.

**Coût des travaux : 73 000 € HT.**

### **MARIEULLES-VEZON – Rue du Stade**

Remplacement du collecteur unitaire sur environ 115 ml en coordination avec des travaux de voirie.

**Coût des travaux : 113 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **METZ CENTRE – Rue Pasteur**

Remplacement d'un collecteur unitaire, situé à très grande profondeur sur une distance de 270 ml en réhabilitation par l'intérieur, et sur une distance de 25 ml par ouverture de fouille.

**Coût des travaux : 152 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **ARS-SUR-MOSELLE – Rue du Rucher et Rue de la Mine**

Pose de nouveaux collecteurs d'eaux usées sur 93 ml et de collecteurs d'eaux pluviales sur 45 ml et reprise des branchements.

Création de regards pour faciliter l'accès aux réseaux d'assainissement.

**Coût des travaux : 125 000 € HT – Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **ARS-SUR-MOSELLE – Rue du Président Wilson**

Réparation d'un collecteur unitaire par ouverture de fouille sur 31 ml, constaté à la suite d'un affaissement de la voirie.

**Coût des travaux : 55 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **MARLY – Rue des Garennes**

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 80 ml, pour desservir de nouvelles constructions.

**Coût des travaux : 87 000 € HT**

### **CUVRY – Rue du Pâtural et Rue de la Corvée du Moulin**

Remplacement du réseau d'eaux usées sur 465 ml et du réseau d'eaux pluviales sur 40 ml pour rétablir un écoulement optimal et anticiper d'éventuels décollements de gaine pouvant entraîner des bouchages. Mise en conformité du raccordement d'avaloirs.

**Coût des travaux : 273 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

## Divers renouvellements de réseaux

- Coin-Sur-Seille, Rue Saint Laurent
- Montigny-lès-Metz, Rue de Pont à Mousson
- Metz (Devant les Ponts), Rue de la Folie
- Metz (Sablon), Rue Kellerman
- Metz (Sablon), Rue Saint Livier
- Metz (Nouvelle Ville), Rue Charles Pêtre.

## 6. Les eaux pluviales

### 6.1 L'inventaire des réseaux

En 2021, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	606 086 ml
<b>Canalisations Unitaire</b>	244 310 ml
<b>Avaloirs nettoyés</b>	30 854 unités
<b>Exutoires</b>	500 unités (environ)
<b>Fossés de transferts</b>	19 km (environ)
<b>Bassins d'orage</b>	127 unités
<b>Postes de crue</b>	10 unités
<b>Stations de relèvement pluviales</b>	11 unités
<b>Stations de relèvement unitaires</b>	4 unités

### 6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, l'Eurométropole de Metz se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre l'Eurométropole de Metz et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2021, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, l'Eurométropole de Metz a versé à HAGANIS en 2021 une contribution forfaitaire de 2 200 000 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

### 6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*  
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 130 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir.
  
- *Dans le domaine des travaux :*  
L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 1 956 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux en coordination avec les travaux de voirie.  
Un crédit de 76 250 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

#### Les principales opérations réalisées ou engagées en 2021 pour les eaux pluviales

##### TRAVAUX :

- **CHIEULLES**
  - Rue de la Chapelle – renforcement de la collecte (suite) 214 300 €
- **JUSSY**
  - Rue de la Taye – Réhabilitation par l'intérieur du réseau 54 000 €
- **LE BAN SAINT MARTIN**
  - Rue Saint Sigisbert – Reprise d'un tronçon et réhabilitation 50 000 €
- **LESSY**
  - Rue de Scy – Reprise réseau suite à effondrement 34 000 €
- **METZ**
  - Place Saint Louis – Reprise des caniveaux Tr3 20 000 €
- **ACTISUD**
  - En 2021, une deuxième pompe de relèvement a été remplacée sur la station de pompage des eaux pluviales ACTISUD. 138 000 €

##### CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **COIN SUR SEILLE**
  - Rue Saint Laurent – renouvellement 7 000 €
- **MECLEUVES**
  - Diverses rues – réhabilitation par l'intérieur 8 000 €
- **METZ**
  - Rue Pasteur – renouvellement et réhabilitation du réseau unitaire 88 000 €
  - Rue Daga – renouvellement du réseau unitaire 72 000 €
  - Rue Sainte Chrodegand – renouvellement du réseau unitaire 20 000 €

## ANNEXE 1

### LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'OFB pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2020, ou au 31 décembre 2020, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>1,51€ TTC</b>
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

### RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>235</b>
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>95</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A – Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
<u>B – Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	90 %

0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
<b>P 252.2</b>	<b>NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)</b>	<b>8,9</b>
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	76
	Réseaux unitaires ou séparatifs	858
<b>P 253.2</b>	<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEaux D'EAUX USEES</b>	<b>0,12 %</b>
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

## COLLECTE

### P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2020, nombre de 0 à 100. 100 %

Finalité L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

### P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEaux DE COLLECTE DES EAUX USEES.

100

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

#### A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet.	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

#### B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

#### C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

## ÉPURATION

### P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2018 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

### P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2018, nombre de 0 à 100 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

**P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU** 100 %

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

## BOUES

**D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION** 8 389 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

**P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION** 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

### Filières de traitement :

Épandage agricole :	43,2 %
Compostage :	54,9 %
Valorisation thermique :	0,0 %
Valorisation méthanisation :	1,9 %
Enfouissement :	0 %

6,7

## ABONNÉS

**D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF** 222 782 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
<b>P 201.1</b>	<b>TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>99,89 %</b>
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
<b>P 251.1</b>	<b>TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS</b>	<b>0 ‰</b>
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.  (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation :	0
	Milliers d'habitants desservis :	222
<b>P 258.1</b>	<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	<b>6,07 ‰</b>
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés :	53 173
	Nombre de réclamations :	323

## GESTION FINANCIÈRE

<b>P 207.0</b>	<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ</b>	<b>0 € / M<sup>3</sup></b>
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2</b>	<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>	<b>0,2</b>
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.	

Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

**P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE** 0,9 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### SERVICE

**D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS** 2 592

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

**D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

#### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêt du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné 30

#### B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange 10

## CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 64,9 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	621
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	120
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	283

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20221205-2022-12-DB1-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-12-DB1  
**Date de décision :** lundi 5 décembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2021  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 07/12/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20221205-2022-12-DB1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-1.pdf

#### Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:21	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	En cours de transmission	
07/12/22 17:24	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:28	Accusé de réception reçu	